

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2014

2013/2157(INI) - 18/02/2014

Le Conseil a adopté des **conclusions** sur [l'examen annuel de la croissance](#) réalisé par la Commission, confirmant les grandes priorités définies pour 2014, qui sont identiques à celles arrêtées l'année dernière.

Le Conseil a relevé que, malgré les récentes améliorations, **la reprise demeure fragile**. L'héritage de la crise, les niveaux élevés de chômage et la fragmentation persistante du secteur financier devraient continuer à peser sur la croissance économique.

Dans ce contexte, le Conseil a insisté sur la nécessité de **préserver la compétitivité des économies de l'UE à l'égard du reste du monde**. Les efforts devraient en particulier poursuivre les objectifs suivants :

1) Assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance et la viabilité à long terme des finances publiques : le Conseil a insisté pour que les États membres continuent de mettre en œuvre leurs politiques budgétaires en conformité avec le Pacte de stabilité et de croissance. Il a demandé d'accorder davantage attention à **l'influence de la politique budgétaire sur la croissance** :

- en veillant à mettre en place un ensemble de mesures concernant les recettes et les dépenses, y compris en faisant en sorte que les systèmes fiscaux favorisent la compétitivité, l'activité économique, la création d'emplois et l'employabilité en déplaçant la charge fiscale pesant sur le travail,
- en assurant une utilisation plus rationnelle des dépenses publiques et la modernisation des administrations publiques, et
- en donnant la priorité aux dépenses publiques visant à renforcer le potentiel de croissance.

2) Rétablir l'activité de prêt à l'économie : malgré les signes d'amélioration de la situation financière détectés l'année dernière, les conditions de prêt aux entreprises ne sont pas encore normalisées et la fragmentation des marchés financiers demeure élevée. **Les PME**, en particulier, continuent d'éprouver des difficultés de financement dans certaines régions de l'UE.

Des efforts supplémentaires devraient être consentis afin de mener à bien le redressement des bilans des banques et de **faire en sorte que le secteur bancaire fonctionne correctement** pour ce qui est de financer l'activité productive et qu'il soutienne efficacement la reprise économique.

Outre la poursuite des réformes du secteur financier, le Conseil a souligné la nécessité de donner la priorité à l'élaboration de **solutions de rechange au financement bancaire en Europe**. Il a rappelé que des mesures spécifiques (tant sur le plan législatif qu'au niveau des fonds structurels) avaient été prises à l'échelon de l'UE pour **faciliter l'accès des PME au financement**, en plus de nombreuses mesures nationales.

3) Promouvoir une croissance durable et inclusive, et s'attaquer au chômage: le Conseil a souligné la nécessité :

- de donner la priorité à la mise en œuvre de **réformes structurelles** visant à encourager l'investissement durable et au renforcement du marché intérieur, notamment grâce aux réformes favorisant la compétitivité et la concurrence sur les marchés des produits et des services ;
- de **simplifier l'environnement des entreprises**, en éliminant les charges réglementaires et administratives injustifiées qui pèsent sur les entreprises et en améliorant la qualité de la législation à tous les niveaux de pouvoir ;
- de poursuivre les efforts de **modernisation de l'administration publique** et d'assurer une offre de services interopérables et conviviaux, y compris les outils administratifs en ligne, afin de faciliter les décisions d'investissement. Le renforcement des moyens administratifs devrait également se traduire par une utilisation plus efficace des fonds structurels de l'UE ;
- de renforcer le **marché unique numérique** en mettant l'accent sur les conditions qui encouragent l'innovation, qui améliorent les performances des systèmes d'éducation et de formation, et qui exploitent le potentiel d'une économie durable de manière à renforcer à la fois l'efficacité globale des ressources et la protection de l'environnement ;
- de surveiller, tout en respectant le rôle des partenaires sociaux, **les cadres de fixation des salaires** et, le cas échéant, de les réformer, afin d'accroître la flexibilité ; le niveau des salaires minimum devrait être établi en fonction du juste équilibre entre encouragement de la création d'emplois et suffisance des revenus ;
- d'envisager l'adoption de **mesures ciblées destinées à favoriser l'embauche de groupes durement touchés**, afin de limiter les risques de chômage de longue durée et d'abandon du marché du travail. Priorité devrait être donnée aux mécanismes d'intervention précoce destinés à réduire le **chômage des jeunes**, y compris par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.

Enfin, le Conseil a souligné qu'en dépit des progrès réalisés récemment, les pays confrontés à un déficit de leur balance courante et les pays ayant une dette extérieure élevée devraient poursuivre leurs efforts pour améliorer la compétitivité et réduire durablement le déficit de leur balance courante. Il a rappelé que le fait de remédier aux défaillances du marché et de répondre aux besoins en matière de réforme structurelle dans les pays en excédent contribuerait au rééquilibrage dans la zone euro et à soutenir la demande globale.